

Séances de TD n° 5 et 6

Questions :

1. Comment comptabilise-t-on une remise hors facture et une remise sur facture ? Répondez par des phrases et illustrez-les par un exemple.

La comptabilisation diffère selon que **la réduction de prix figure sur la facture** (réduction de prix **immédiate**) ou bien qu'elle ait lieu **ultérieurement à la première facturation (cas hors facture)**. Dans ce second cas, il y a **un avoir**.

Cas 1 : Le RRR figure sur la facture

			Société Mika		
			4 Rue du Beauvoisine		
			76000 Rouen		
vos réf commande n°			facture n°13401		
nos réf DF/13			le 20/02/N		
Réf	désignation des articles	quantité	prix unitaire	montant	
F 612	Bethoven 6è symphonie	10	20	200	
B 703	Wagner Parsifal	20	20	400	
C 204	Schubert	10	60	600	
	Marchandises (brut)			1 200,00	
	Remise 10%			120,00	
	Net commercial			1 080,00	
	TVA 20%			216,00	
	NET A PAYER			1 296,00	
	Mode de règlement		à crédit		

Quand les réductions interviennent immédiatement (« **sur facture** »), elles ne sont pas comptabilisées à part mais elles sont déduites du prix et on note le montant net de l'achat ou de la vente. Il ne faut enregistrer que le net commercial, la TVA et le net à payer.

Application cas 3 Louis XVI

1) Louis XVI achète des livres au fournisseur « Marie-Antoinette » pour un montant **brut** de 22 000 euros (26 400 € TTC), une remise de 2 000 euros H.T. (2 400 € TTC) figure sur la facture. Le règlement s'effectue à 50% à crédit, 40% par traites et le solde par chèques.

(1)				
6		Achats de marchandises		20 000
4		TVA déductible / B&S		4 000
	4		FNR B&S	12 000
	4		FNR B&S EAP	9 600
	5		Banque	2 400
(RRR Cas sur facture)				

Cas 2 : Les RRR, « hors facture », l'avoir

Quand les réductions de prix interviennent ultérieurement (« hors facture »), par exemple pour une livraison non conforme à la commande, elles font l'objet d'une facture particulière (« facture d'avoir »).

Les RRR **accordés aux clients (RRRa) hors facture** sont traités comme des diminutions de produits et débités aux comptes de produits « RRR accordés par l'entreprise »

Les RRR **obtenues (RRRo) hors facture par l'entreprise** sont traités comme des diminutions de charges et créditées aux comptes de charges « RRR obtenus sur achats » cf Annales Ex patrimoine du futur

Ex tiré du cas 3

10) Louis XVI accorde un rabais **hors facture** au client Richelieu pour 1 000 euros H.T. (TVA 20% = 200 €). **(Cas hors facture)**

(10)				
7		RRR accordés		1000
4		TVA collectée		200
	4		Clients	1200
(RRR Cas hors facture)				

2. Que prélève un établissement bancaire lorsqu'une société remet des traites à l'escompte ? Pourquoi ?

L'établissement bancaire prélève des intérêts et des commissions bancaires. C'est ainsi qu'il se rémunère.

3. Sur quoi portent les amortissements ?

Ils portent sur des immobilisations.

4. Sur quoi portent les dépréciations ?

Les dépréciations peuvent porter sur :

- Des immobilisations
- Des stocks
- Des créances clients
- Des V.M.P

5. Sur quoi portent les provisions ?

Sur des risques et des charges (en dehors des provisions réglementées)

6. Dans quel cas comptabilise-t-on une dépréciation des comptes des clients douteux ? Et dans quel cas comptabilise-t-on une perte pour créances irrécouvrables ?

On enregistre une dépréciation des comptes clients douteux quand on client *risque* de ne pas payer l'intégralité de sa créance.

On enregistre une perte sur créance irrécouvrable quand on est certain que le client ne paiera pas.

7. A quelle(s) classe(s) appartient les provisions ?

Classe 1

8. A quelle(s) classe(s) appartiennent les dépréciations ?

Elles ont la classe de ce sur quoi elles portent.

Classe 2 si elles portent sur des immobilisations.

Classe 3 si elles portent sur des stocks

Classe 4 si elles portent sur des créances clients

Classe 5 si elles portent sur des V.M.P

9. Dans quel(s) cas comptabilise-t-on une DADP-charges d'exploitation ? Des DADP-Charges financières ?

On comptabilise une DADP charges d'exploitation quand la dotation est en lien avec l'activité « normale » de l'entreprise, quand elle concerne l'exploitation.

On comptabilise une DADP charges financières quand la dotation est en lien avec l'activité financière de l'entreprise, (Placements, change...).

10. Quand l'amortissement linéaire débute-t-il ?

Le jour de la mise en service de l'immobilisation.

Corrigé cas n° 4 Cabécou 2014

PREMIERE PARTIE

Le directeur de « Cabécou » vient de vous nommer comptable de son entreprise. Désirant compléter son information sur le sujet, il vous demande de lui présenter une fiche technique sur les concepts :

- d'amortissement
- de dépréciation
- de provision.

Vous définirez ces concepts et vous en indiquerez les principes d'enregistrement comptable. Vous donnerez également les points communs et les différences entre ces concepts.

L'amortissement

Définition d'après Lassègue P., *Lexique de comptabilité*, Dalloz

L'amortissement d'un actif (une immobilisation) constate **sa perte de valeur fatale et irréversible** en fonction du temps (usure et obsolescence).

L'amortissement d'un actif permet d'anticiper une acquisition de renouvellement.

Selon l'article 322-1 du PCG :

L'amortissement consiste ainsi à étaler le coût d'un bien immobilisé en fonction de sa durée d'utilisation.

Ainsi, tous les ans, une partie du coût d'achat de l'immobilisation est déduite du bénéfice (Il est passé en charge) sur une durée d'utilisation fixée par l'entreprise.

Le plan d'amortissement est la traduction de la répartition de la valeur amortissable d'un actif selon le rythme de consommation des avantages économiques attendus en fonction de son utilisation probable.

Le mode d'amortissement est la traduction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif par l'entité.

Le mode d'amortissement doit traduire le plus fidèlement possible la consommation des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation de l'actif.

Ce mode peut être lié :

- à une unité de temps (amortissement linéaire)
- à une unité d'œuvre en fonction par exemple :
 - des kilomètres parcourus
 - du nombre d'articles produits
 - du nombre d'heures d'utilisation d'une machine ...
 -

Si l'entreprise ne peut identifier un mode spécifique qui traduise l'utilisation de l'actif, elle recourt à **l'amortissement linéaire** qui demeure **le mode d'amortissement applicable par défaut**.

Comptabilisation

L'amortissement déterminé par le plan d'amortissement s'enregistre :

- en débitant le compte 681 « Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions- Charges d'exploitation »
- par le crédit d'un compte amortissement 28 « Amortissements des immobilisations ».

L'amortissement figure à l'actif du bilan avec une valeur soustractive.

Ex. Cas de l'ordinateur portable, acheté 1 200 euros HT (amortissable sur 3 ans) et mis en service le 1^{er} janvier N

Extrait du bilan au 31/12/N

Immobilisations	Valeur brute (valeur d'acquisition HT)	Amortissement	Valeur nette (valeur résiduelle)
Matériel informatique	1 200	400	800 Valeur résiduelle = Valeur d'acquisition HT - amortissement

Les dépréciations

Définition d'après Lassègue P., *Lexique de comptabilité*, Dalloz

La dépréciation d'un actif (classe 2 à 5) est la constatation de perte de valeur de cet actif. Cette perte de valeur peut être réversible.

Pour apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait pu perdre de la valeur, une entreprise doit au minimum considérer les indices externes et internes suivants : la valeur de marché, les changements importants de l'environnement en matières : technique, économique, juridique, les taux d'intérêts ou de rendements, l'obsolescence ou la dégradation physique, les changements importants dans le mode d'utilisation, les performances inférieures aux prévisions.

Les dépréciations peuvent concerner les immobilisations (compte 29) mais aussi :

- les stocks et les en-cours (compte 39 dépréciations des stocks et en-cours)
- les comptes de tiers (notamment les créances des clients, compte 49 dépréciations des comptes de tiers)
- les comptes financiers (compte 59 dépréciations des comptes financiers).

Comptabilisation

Pour comptabiliser une dépréciation, le compte de dépréciation concerné est crédité par le débit du compte :

- 681 « Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions – Charges d'exploitation », lorsqu'elle concerne l'exploitation,
- 686 « Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions – Charges financières », lorsqu'elle concerne l'activité financière de l'entité,

- 687 « Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions – Charges exceptionnelles » lorsqu'elle a un caractère exceptionnel.

Le compte de dépréciation est **réajusté à la fin de chaque exercice** par : cf cas 5 Tag

- le débit des comptes de dotations complémentaires 681, 686 ou 687 lorsque le montant de la dépréciation a augmenté,

- le crédit du compte :

781 « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation) »

786 « Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire en produits financiers) »

787 « Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire en produits exceptionnels) »

lorsque le montant de la dépréciation doit être diminué ou annulé, la dépréciation étant devenue, en tout ou partie sans objet.

Lors de la survenance de la charge, la dépréciation antérieurement constatée est soldée par le crédit des comptes 781, 786 ou 787. Corrélativement la charge intervenue est inscrite au compte intéressé de la classe 6.

La dépréciation **figure à l'actif du bilan avec une valeur soustractive.**

1) La société vous communique les informations suivantes relatives aux titres immobilisés

Titres	Quantité	Date d'acquisition	Prix d'acquisition	Cours moyen décembre
Rustique	20	03/02/N	12	10

Extrait du bilan au 31/12/N

Actif	Valeur brute (HT)	Dépréciation	Valeur nette
Titres immobilisés Rustique	240	40	200 Valeur nette = Valeur d'acquisition - dépréciation

Les provisions

Définition.

« Une provision comptable est le constat comptable d'un risque probable mais non certain. Elle répond au principe comptable de prudence et impacte le bilan de l'entreprise en augmentant virtuellement ses dettes. Au bilan, la provision comptable est une dette ; dans le compte de résultat c'est une charge. Elle réduit donc le résultat de l'entreprise. Elle peut être déductible fiscalement lorsqu'elle est certaine et estimable. »

L-expert-comptable.com

Comptabilisation.

Lors de la constitution d'une provision, le compte de provision est crédité par le débit du compte:

681 « Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions – Charges d'exploitation », lorsqu'elle concerne l'exploitation,

- 686 « Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions – Charges financières », lorsqu'elle concerne l'activité financière de l'entité,

- 687 « **D.A.D.P** – Charges exceptionnelles » lorsqu'elle a un caractère exceptionnel

Le compte de la provision est réajusté à la fin de chaque exercice par : - le débit des comptes de dotations complémentaires 681, 686 ou 687 lorsque le montant de la dépréciation a augmenté,

- le crédit du compte :

781 « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation) »

786 « Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire en produits financiers) »

787 « Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire en produits exceptionnels) »

lorsque le montant de la provision doit être diminué ou annulé, la dépréciation étant devenue, en tout ou partie sans objet.

Lors de la survenance de la charge, la provision antérieurement constatée est soldée par le crédit des comptes 781, 786 ou 787. Corrélativement la charge intervenue est inscrite au compte intéressé de la classe 6

Les provisions figurent **au passif**, après les capitaux propres et avant les dettes.

Tableau comparatif des amortissements, des dépréciations et des provisions

	Amortissements	Dépréciations	Provisions
Type d'écritures	Inventaire	Inventaire	Inventaire
Classe(s)	2	2 ou 3 ou 4 ou 5	1
Place au bilan	A l'actif avec une valeur soustractive	A l'actif avec une valeur soustractive	Au passif
Valeur de référence pour les calculs exprimée en	H.T	H.T	H.T

DEUXIEME PARTIE

La balance de l'entreprise au 31 décembre N figure en annexe.

Comment s'appelle cette balance ? Précisez ses règles d'établissement.

Il s'agit d'une balance avant inventaire. La balance avant inventaire présente une vue synthétique des comptes de situation et de gestion avant les travaux d'inventaire

Dossier n°1

Écritures au journal au 31/12/N

N°	N°	Intitulé	Débit	Crédit
6		DADP-Charges exploitation	4 408	

2		Amortissement des frais d'établissement	540
2		Amortissement des autres immobilisations corporelles	1200
2		Amortissement des constructions	335
2		Amortissements des installations techniques	1750
2		Amortissement du matériel de transport	583

Dossier 2

N°	N°	Intitulé	Débit	Crédit
31/12				
6	2	DADP-Charges financières Dépréciation des titres immobilisés Rustique (12-10) x 20= 40 (Coût d'acquisition- cours my décembre) x quantité	40	40
31/12				
		Tendance, aucune écriture, les plus values latentes ne sont pas comptabilisées en vertu du principe de prudence.		
31/12				
6	2	DADP-Charges financières Dépréciation des titres immobilisés Autrefois 1 ^{er} lot (18,5-18)x 20= une plus value latente de 10 les plus values latentes ne sont pas comptabilisées Autrefois 2 ^{ème} lot (19-18,5)x 40= moins value latente de 20	20	20
31/12				
4	4	Client douteux Client Letocart (Isolement du client douteux)	2400	2400
6	4	DADP- Charges exploitation Dépréciation des comptes clients douteux (2400/1,2) x 0,2 (Les dépréciations sont en HT. Si le client risque de payer 80 %, il faut déprécier de 20 %)	400	400
4	4	Client douteux Client Malapry	1200	1200
6	4	DADP Charges -d'exploitation Dépréciation des comptes clients douteux (1200/1,2)x 0,3	300	300
31/12				
4	4	Client douteux Client Saligaut	1800	1800
6	4	DADP-Charges d'exploitation Dépréciation des comptes clients douteux (1800/1,2)x 0,6	900	900
31/12				
6		Pertes sur créances irrécouvrables	1000	
4	4	TVA collectée Client Vacherie	200	1200
31/12				
6	1	DADP-Charges exploitation Provision pour charges à répartir sur plusieurs exercices	4 000	4 000

Le cours des VMP est inchangé si bien qu'il n'y a aucune écriture à passer.

Dossier 3

Chez Cabécou

Date de l'opération				
N°	N°	Intitulé	Débit	Crédit
1/11/N				
2		Matériel industriel	1 500	
4	5	TVA ded /Immo Banque	300	1 800

Chez Chamarrée

N°	N°	Intitulé	Débit	Crédit
5	7 4	Banque Produit des cessions d'éléments d'actif TVA collectée	1 800	1 500 300
2 6	2	Amortissement du matériel industriel Valeur comptable des éléments d'actifs cédés (VCEAC) Matériel industriel	1 000 2 000	3 000

Chez Cabécou**Cession des VMP**

N°	N°	Intitulé	Débit	Crédit
7/04/N+1				
5	5 7	Banque VMP Produits nets sur cession de VMP	400	300 100

Cession de titres immobilisés

N°	N°	Intitulé	Débit	Crédit
6	2	VCEAC Titres immobilisés	300	300
5	7	Banque PCEA	400	400

Vente du matériel industriel

PCEA 1 500
VCEAC 2 000

Moins-value de 500

Le produit réalisé est inférieur à la valeur comptable nette des éléments d'actif cédés.

Vente des VMP

(Cf Produit net sur cession de VMP) Plus-value de 100

Vente des titres immobilisés

PCEA 400
VCEAC 300

Plus -value 100

Le produit réalisé est supérieur à la valeur comptable nette des éléments d'actif cédés.